

- ARRETE MUNICIPAL N°15/2025 -

Objet : Brocantes – Antiquités

**- Samedi 31 Mai – Mardi 8 Juillet –
Mardi 5 Août – Mardi 2 Septembre 2025.**

La Maire de la ville de Roscoff,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1 à L2213-6,

VU le Code de la Route,

VU le décret n°2009-16 du 7 janvier 2009,

VU l'arrêté ministériel du 9 janvier 2009,

VU la demande de Monsieur MOUTON Christian, organisateur,

AFIN de permettre l'installation et le bon déroulement de cette manifestation,

ARRETE

Article 1 : Des brocantes - antiquités seront organisées sur le parking du Quai d'Auxerre aux dates suivantes :

**Samedi 31 Mai 2025 – Mardi 8 Juillet 2025 –
Mardi 5 Août 2025 – Mardi 2 Septembre 2025.**

Article 2 Lors des brocantes qui se dérouleront à ces dates, le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit sur le parking Quai d'Auxerre à partir de 07H00 jusqu'à 20H00.

Article 3 : Le nettoyage de cette place sera à la charge de l'organisateur ainsi que le retrait de l'affichage et le fléchage de cette manifestation sur le territoire de ROSCOFF.

Article 4 : La mesure édictée sera matérialisée par une signalisation réglementaire. Le présent arrêté devra être affiché sur le lieu de la manifestation.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Saint-Pol-de-Léon, Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Roscoff, Monsieur le Responsable de l'organisation. Ils sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Maire certifie que
Le présent arrêté a été publié
à la Mairie le 27 Janvier 2025
Pour la Maire absente,
Le 1^{er} adjoint,
Jean-Jacques SEVERE,

Roscoff, le 27 Janvier 2025
Pour la Maire absente,
Le 1^{er} Adjoint,
Jean-Jacques SEVERE

